

ANALYSE COMPARATIVE DU STATUT DES L'EXPERTS

Expert de justice – Expert du juge		Expert privé de partie
	1. Donneur d'ordre	
Juge		Partie
	2. Engagement	
Serment		Contrat
	3. Responsabilité	
Délictuelle		Contractuelle
	4. Missions	
Eclairer juge et parties		Assistance conseils partie
Pas de conception, ni direction ou surveillance de travaux – Avis de propositions faite par les parties		Peut concevoir et développer les solutions permettant de remédier aux causes et désordres
	5. Connaissances	
Entretient des connaissances techniques et procédurales		Entretient des connaissances techniques
	6. Déontologie	
Impartialité, loyauté et dignité, objectif – Récusation possible		Impartialité, loyauté, conformité et dignité, objectif
Discrétion		Courtoisie et avis uniquement sur des appréciations techniques et spécifiques
Respect des confrères		Respect des confrères
	7. Indépendance	Permettre et faciliter la conciliation, voire la médiation
Indépendance absolue à l'égard des parties		Ne peu donner les mêmes gages d'objectivité que l'expert de justice
	8. Vérité	
Obligation de la vérité scientifique permettant au juge de disposer des éléments de faits (vérité judiciaire)		Aide à la préparation d'une stratégie de défense sans remise en cause de la loyauté et du respect de la vérité de l'expert
Répond à toutes les questions posées par la partie et son avocat		Apporte des éléments contradictoires permettant l'émergence de la vérité scientifique
	9. Rapport (destination)	
Juge et parties		Partie
	10. Rémunération	
Rémunération sous contrôle de juge		Pour la partie, pas d'honoraires au résultat
	11. Droit de mentir	
Non		Non
	12. Droit de se taire	
Non		+ ou -